

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles  
à 30 heures avant les journaux de  
Paris.

ON S'ABONNE

À LYON, rue du Gare, n° 5, au 2°  
À PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-  
Montmartre, n° 15.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;  
32 francs pour 6 mois;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 29 novembre.

La presse ministérielle triomphe du résultat des premiers travaux de la chambre; elle se moque avec grande raison de l'opposition légale qui depuis trois mois nous ennuyait de ses calculs de majorité et se flattait sottement de remporter tous les avantages de la session. Quant à nous, dès le premier jour nous l'avons dit avec cette franchise de tous les instans, qui s'appuie sur des espérances bien autrement solides et étendues que celles de l'opposition légale : le ministère doctrinaire, ou tout autre ministère sorti de la *pensée immuable* doit obtenir la majorité, une majorité plus forte que celle qui suivait M. Périer; parce que la personne de ce ministre était peu aimée, parce que ses manières hautes et rudes choquaient beaucoup de bons votans des centres; parce que depuis sa mort son système a marché comme marche tout système jusqu'à ce qu'il soit vaincu; parce que les fautes se sont accumulées de jour en jour et sont devenues si monstrueuses qu'elles ne pourraient plus être réparées que par une secousse que ne provoquera jamais une chambre monarchique; enfin parce que les hommes de sens et de probité qui peuvent rester encore dans le juste-milieu, regardaient avec inquiétude devant et derrière eux, il y a huit mois, et qu'aujourd'hui pour ces hommes là le passé étant irrévocable, l'avenir invariablement tracé, ils se précipitent à l'aveugle et s'en remettent à la providence du Château pour vaincre tous les obstacles et résoudre toutes les difficultés.

Nous tenons à rappeler avec quelle précision nous avons prédit ce qui arrive aujourd'hui; non certes, que nous regardions cette prophétie comme un grand effort de génie politique, car il suffisait d'ouvrir les yeux et de parler de bonne foi pour dire ce que nous avons écrit; mais parce qu'il importe de faire remarquer quel avantage nous donne notre position, en dehors de tout calcul d'hommes et d'ambitions, sur ceux de nos confrères qui placés même plus près des faits, travaillent dans des intérêts de pouvoir et au profit de personnages plus ou moins recommandables et de ministères également impossibles.

Deux jours après la formation du cabinet, nous écrivions ce qui suit :

Nous entendons répéter de toutes parts que le ministère doctrinaire n'aura pas la majorité dans la chambre.

Ce serait là, nous l'avons vu, un fait surprenant, et qui n'aurait aucun fondement logique à nos yeux.

Ici, comme en toute autre occasion, nous ne voulons point nous abuser; nous ne voulons pas surtout affecter une assurance triomphale que nous sommes loin d'avoir. Nous professons le plus profond mépris pour cette tactique de mauvaise foi qui fait qu'un parti se targue d'une force qu'il ne possède pas et cherche à se montrer plus grand qu'il n'est pour effrayer ses ennemis. C'est une misérable manœuvre aussi indigne d'écrivains honnêtes que de lecteurs de bon sens, car elle ne peut obtenir un long succès, et les événements viennent bientôt démentir ces fanfaronnades de polémique et discréditer ceux qui se les sont permises. — Notre cause d'ailleurs est assez forte pour se passer de ces tristes ressources; elle ne peut rien perdre à la vérité, et les faits, quels qu'ils soient, ne serviront désormais qu'à rapprocher le jour de notre triomphe.

D'ailleurs, nous le dirons franchement : que la pensée qui a présidé à la formation du ministère actuel rallie ou non la majorité, cela nous importe peu, car deux choses sont pour nous évidentes.

La première, que jamais la chambre actuelle ne refusera aux ministres de Louis-Philippe, quels qu'ils soient, un vote essentiel, c'est-à-dire un vote de finances.....

Nous regardons comme une seconde proposition incontestable que l'entrée de M. Dupin aux affaires donnerait au ministère une majorité absolue.

Mais en quoi cela changerait-il le système du 13 mars que M. Dupin a défendu avec tant d'ardeur sous M. Périer?

Le seul résultat de cette modification serait d'étouffer l'opposition des hommes et des journaux qui ne parlent que pour des intérêts de personnes, sans se soucier des principes, et se rattacher les lourds et impudens phraseurs du *Constitutionnel* : voilà tout ce qui en arriverait.

Le lendemain nous ajoutons :

Notre opinion est que la présidence de M. Laffitte est tout l'avantage que la gauche pourrait remporter dans la chambre. Si cette victoire est accompagnée d'une phrase, d'un mot dans l'adresse, qui indique d'une façon infiniment détournée, lâche, vague, indécise, que la majorité aurait souhaité de voir la royauté se tirer par les lois ordinaires des effroyables dangers qu'elle a courus en juin par la révolte des *factious coalisées*, ce sera beaucoup et ce sera tout. — Mais encore une fois le ministère n'en restera pas moins au pouvoir.

N'est-il pas singulier que nous soyons obligés de démontrer longuement que la majorité votera encore pour le même système qu'elle a déjà appuyé si énergiquement dans la session dernière? Mais qu'y a-t-il donc de changé dans le gouvernement depuis que M. Périer faisait manœuvrer ses centres avec une discipline si absolue? — Est-ce que cet homme avait un charme naturel qui fascinait les députés? Tout au contraire, sa personne était universellement haïe, et chacun était blessé et mortifié de sa morgue et de ses colères impertinentes. — Est-ce que les ministres sont des hommes nouveaux dont les noms sonnent désagréablement aux oreilles des députés et qui n'ont pas encore passé par l'épreuve de la tribune? Mais ceux d'entre eux qui n'appartenaient pas au dernier cabinet ont été du premier ministère de la révolution et tous ont déjà défendu sans restriction ce système unique et invariable du juste-milieu; tous ont été les soutiens principaux de ce système dans

les deux chambres, et la majorité est habituée à leur voix et à leur autorité.

Est-ce que ce seraient des hommes incapables? Mais c'est la réunion de toutes les capacités du juste-milieu; ce sont les seuls hommes de talent que ce parti compte dans ses rangs; c'est son aristocratie intellectuelle; ce sont les colonnes du temple de la doctrine; ce sont, comme disent les *Débats*, les *princes de la parole*.

Si la majorité ne votait pas pour eux, et ce serait contre elle-même la plus sanglante des épigrammes, elle se moquerait de sa conduite dans la dernière session : elle se condamnerait à n'avoir fait qu'une longue bévée.

Les journaux ministériels ont raison quand ils disent que le cabinet doctrinaire est le seul compatible avec la royauté quasi-légitime. La vérité est qu'après lui il n'y a guère qu'un ministère Dupin qui puisse être tenté, et la distance entre celui-ci et les doctrinaires n'est pas assez grande pour que l'on doive compter beaucoup sur lui quand les autres seront usés.

On peut voir maintenant qui se trompait de nous ou de l'opposition légale, comme le *Journal du Commerce*, le *Constitutionnel* ou le *Courrier Français* qui cherchaient à prouver par de longues argumentations et soutenaient avec une assurance singulière que la majorité serait au *Comptendu*.

Nous savons bien que les doctrinaires sont en ce moment gênés par M. Dupin qui parle à la chambre comme si elle lui appartenait et qui tôt ou tard renversera le cabinet actuel. Mais c'est là une question qui regarde le château uniquement et non point la majorité. Quand la petite difficulté personnelle qui s'est élevée entre le roi et M. Dupin avant l'avènement du ministère actuel et qui a empêché M. Dupin d'y entrer, sera terminée, la majorité votera tout aussi bien pour M. Dupin qu'elle vote pour M. Guizot : jusques-là, la majorité sera doctrinaire.

Pour nous, du reste, c'est une chose fort indifférente que cet arrangement de famille entre gens qui s'entendent parfaitement et savent fort bien où ils veulent aller.

Laissons-les donc marcher et avançons de notre côté par le développement d'un programme auquel il ne manque d'être bien connu pour rallier autour de lui les forces les plus intelligentes et les plus énergiques.

Nous comprenons l'abattement de quelques hommes de notre parti au spectacle de ce qui se passe dans les hautes régions de la politique. Habités qu'ils sont par les longues luttes de la restauration à attendre tout des majorités parlementaires, ils s'effraient de se voir privés de cette grande et trompeuse boussole. Pour nous qui depuis long-temps savons à quoi nous en tenir sur les véritables sentimens des 221; pour nous qui connaissons exactement quelles étaient les intentions de la chambre de 1830 à l'égard du refus du budget, et de la révolution qui devait s'en suivre, et qui avons appris les répugnances de l'opposition de gauche contre le coup d'état populaire, nous savons qu'il existe d'autres forces que les forces parlementaires, une autre opinion que l'opinion des majorités de chambres, et nous ne désespérons pas de l'avenir du pays, parce que des députés bourgeois se montrent faibles et lâches en présence de grands devoirs à remplir.

Sans doute, il est humiliant de voir des hommes chargés d'une mission élevée, des hommes qui n'ont ni l'excuse de l'inexpérience ni celle de la caducité, se courber hypocritement sous des manœuvres telles que le *coup de pistolet*, et feindre de prendre au sérieux de si misérables inventions; — sans doute c'est une chose triste que le spectacle de ces soumissions obséquieuses et sans conviction à un pouvoir qui se moque de ces dévouemens subits et serviles.

Mais, encore une fois, il ne faut pas que tout cela nous fasse perdre de vue notre but. Ce servilisme qui se traduit en adresses menteuses, en félicitations officielles, en houras commandés, ne surprend que ceux qui n'ont pas étudié la profonde corruption de cette génération qui a traversé l'empire et la restauration en se traînant sur les genoux, en se courbant sous tous les pouvoirs, en s'agenouillant devant toutes les fictions de gouvernement; ne croyant à rien et se servant de tout; vivant sur des idées sans bases, sur des théories irrationnelles qui, corrompent le cœur parce qu'elles n'offraient aucun appui aux croyances sincères et profondes.

On nous répète tous les jours que les *formes* du gouvernement sont insignifiantes et ne peuvent rien pour le bien du pays; on nous crie que ce sont les hommes qui sont mauvais et non pas les institutions qui sont vicieuses. — C'est là un triste jeu de mot : les institutions au contraire font les hommes; elles les font bons si elles sont bonnes, mauvais si elles sont fausses. Croit-on que cette longue habitude d'accepter toutes les fictions gouvernementales, ne soit pas pour beaucoup dans ce défaut de conviction dont se plaignent aujourd'hui tous les partis? Comment voulez-vous qu'un homme se dévoue à une palpable absurdité? Qu'il sacrifie

sa fortune, son talent et sa vie à des dogmes niais en théorie, iniques dans l'application?

Il faut des croyances pour agir avec suite et fermeté; il faut des idées raisonnables et précises dans les esprits, pour obtenir cette moralité nationale sans laquelle toute révolution servira de proie aux intrigans.

Encore une fois le devoir de notre parti, du parti jeune, est de semer de bonnes idées dans le peuple : le temps venu il recueillera le fruit de ses travaux, et ce ne sera pas alors une centaine de bourgeois effrayés par un coup de pistolet à poudre qui arrêtera notre marche et compromettra notre avenir.

Ans. P.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'article publié hier par le *Journal des Débats* sur la revue du Carroussel passée par le roi accompagné du prince de Joinville. — Nous aurions voulu mettre sous leurs yeux cette platitude monarchique. L'abondance des matières ne nous le permet pas. — Nous invitons les amateurs du grotesque à recourir à la source même : entre autres jolies choses ils trouveront celle-ci : *La garde nationale IMPASSIBLE SOUS LE BROUILLARD*.

Cela s'écrit et se lit dans un pays qui a lu dix ans les bulletins de Napoléon et de la grande armée.

Mardi, 28 novembre, M. Savagner a comparu devant le juge d'instruction : il a contesté l'application, à l'égard de son cours d'histoire, des décrets auxquels l'Université prétend donner force de loi dans l'état actuel des choses. — Il ne paraît point que l'autorité veuille donner suite à cette affaire, si M. Savagner ne continue point son cours. — Ce professeur, obligé de faire un voyage pour affaires personnelles, soutiendra sa cause à son retour, discutera et le principe et l'application. — Si la force brutale l'empêche de poursuivre son enseignement, il aura recours à tous les moyens pour établir son droit, et pour prouver que l'Université ne saurait légalement entraver les conférences scientifiques qu'il veut établir sur un plan plus étendu.

## COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audiences des 26 et 27 de ce mois.

Suivant l'acte d'accusation un sieur Demange, ancien officier de la garde royale, était venu à Lyon, en avril dernier, pour se mettre en rapport avec les ouvriers, dans un but d'insurrection légitimiste. Mais comme il lui fallait des intermédiaires qui connaissent bien la localité, il jeta les yeux sur les sieurs Vignal, Balleydiér, Vuiton et Pitrat, qui se chargèrent de préparer les voies. — Il y eut à ce sujet des intrigues qui restèrent sans résultat par le bon esprit de notre population ouvrière.

Après d'assez longs débats où les charges de l'accusation se sont successivement affaiblies, tous les prévenus ont été acquittés.

La cour d'assises de la Seine est toujours occupée des événemens de juin : elle vient de condamner la Bretonnière et Oreilly, traduits en jugement sous la prévention d'avoir participé à ces événemens. Ils ont été déclarés coupables, l'un de pillage d'armes, et l'autre d'attentat à main armée contre le gouvernement établi. Le premier a été condamné à un an de prison, et la déportation simple a été décernée contre le second, le jury ayant admis des circonstances atténuantes.

## AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 27 novembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Le *Journal des Débats* en énumérant quelques précédens sur le mode de discussion de l'adresse, nous rappelle qu'en 1831 la délibération fut interrompue par la demande de 4 douzièmes provisoires. Est-ce pour nous préparer à une demande du même genre? On le croit généralement.

En 1831, la discussion de l'adresse a employé sept séances. Elle pourra cette année être moins longue, si l'opposition ne se relève pas du morne découragement dans lequel elle paraît plongée. Les doctrinaires se flattent de l'emporter dans une séance; mais M. Guizot leur manque, car il est assez sérieusement malade depuis deux jours.

La discussion de l'adresse dans la chambre des pairs sera probablement beaucoup moins longue, il est même assez probable qu'elle n'occupera pas plus d'une séance.

— Je puis vous donner comme un fait certain que pendant la discussion de l'adresse, en commission, M. Dupin qui, comme président de la chambre, se trouvait de droit président de la commission, a été le principal opposant à la proposition, faite par M. Béranger, pour flétrir l'état de siège, et il a été assez peu vif contre l'ordonnance du 8 novembre.

J'avais déjà eu occasion de vous dire depuis long-temps que les doctrinaires se vantaient de tenir M. Dupin en respect au sujet de la légalité de l'état de siège, et qu'ils l'avaient assez compromis à ce sujet, pour qu'il n'osât jamais

flétrir l'illégalité de la mesure ; mais je ne savais pas qu'il était engagé jusqu'au point d'être obligé d'en faire l'éloge.

On a fait d'ailleurs beaucoup trop d'honneur à M. Etienne en supposant que son projet d'adresse ait été assez libéral pour que les doctrinaires de la commission aient été obligés de le refondre. Il est positif que les changements faits à la rédaction qu'il a proposée ont été insignifiants, et qu'il n'avait pas même souillé le plus petit mot contre l'état de siège.

— Il est, m'assure-t-on, question dans l'opposition d'une mesure plus grave, et qui me paraît demander à être mûrement pesée. Il s'agirait de la démission collective de 60 à 70 des membres les plus influents du côté gauche, découragés par la tournure que prennent les affaires du pays. Cette résolution mise en avant par de très-honorables députés, est vivement combattue par une partie de la minorité.

— Les crédits supplémentaires à demander aux chambres pour l'année 1832, n'iront pas très-loin de 70 à 75 millions. C'est un triste précédent pour la demande inévitable de 3 ou 4 douzièmes provisoires.

— Le *Mémorial belge* confirme aujourd'hui officiellement la nouvelle que je vous ai donnée il y a deux jours de l'échange de M. Pescatore contre M. Thorn.

— Voici un nouvel affront fait par un pair au gouvernement de juillet. M. le comte de Breteuil écrit aujourd'hui au *Journal des Débats* que depuis le procès des ministres, auquel sa conscience lui a fait un devoir d'assister, il n'a paru que deux fois à la chambre des pairs, l'une pour voter contre la proposition de M. Baude (exclusion de la branche aînée), l'autre pour repousser la loi du 10 avril 1832 (reconstruction de la pairie).

Pourquoi M. de Breteuil, avec ces sentimens, ne donne-t-il pas sa démission de pair ; mais surtout, pourquoi la révolution de 1830 a-t-elle laissé les choses s'arranger de façon qu'un homme comme M. de Breteuil ait pu rester dans la chambre des pairs ?

— M. Ravez est un des fervens légitimistes qui se sont adressés au gouvernement pour obtenir la permission d'offrir leurs conseils à Madame la duchesse de Berry. Il a reçu de M. le président du conseil un refus très-poliment exprimé.

— M. Bossange père vient de mettre à la disposition de la prisonnière de Blaye, et cela gratuitement, toute sa librairie. Il est à remarquer que M. Bossange est en ce moment libraire du roi et de la reine des Français.

— Il s'est trouvé dans le conseil municipal de Beauvais, cinq membres qui ont refusé de signer une adresse au roi sur le coup de pistolet du Pont-Royal, jusqu'à plus ample informé sur le fond de l'aventure.

Des protestations du même genre ont eu lieu dans plus d'un conseil municipal.

Il paraît qu'une petite hausse dont nous parlons plus bas résultait des nouvelles de la Belgique, arrivées ce matin ; d'après elle, il paraîtrait qu'une transaction aurait été faite entre le maréchal Gérard et le commandant des troupes belges établies dans l'intérieur de la ville d'Anvers (troupes qui ne voulaient pas livrer la place aux Français comme sur le traité) ; par cette transaction, il aurait été convenu que 500 hommes de l'armée du maréchal Gérard entreraient dans la ville et formeraient un rideau en avant des troupes belges dans toutes les lignes parallèles aux fortifications de la citadelle, et préserveraient aussi la cité de la destruction dont elle est menacée.

On considérerait surtout cet acte comme un acheminement à des arrangements qui pourraient bien encore amener la paix sans coup férir.

Havre, le 24 novembre 1832.

Le gouvernement britannique a décidé de lever, à dater du 10 juillet 1833, le monopole qui jusqu'à présent avait été imposé sur la canelle, produit de l'île de Ceylan, et sur tout le commerce de cette espèce.

— Le ministre de la marine et des colonies qui, dès le 13 novembre courant, avait prescrit à l'administration de donner main-levée des marchandises françaises qui se trouveraient à bord des bâtimens hollandais mis en embargo, autorise aujourd'hui le débarquement des marchandises susceptibles de s'avarier, appartenant au commerce étranger, sous la condition expresse que les consignataires prendront l'engagement formel de représenter lesdites marchandises ou leur valeur, à la première réquisition.

Le commissaire-général, chef maritime, s'empresse de donner connaissance au commerce de cette décision.

Havre, le 26 novembre 1832.

— Vous savez jusqu'à quel point les preuves accumulées le premier jour contre le sieur Giroux de St-Geniès, étaient accablantes. Il n'était pas soupçonné, il était coupable de l'attentat du Pont-Royal. Eh bien ! aujourd'hui on a sous la main non pas un autre, mais deux autres coupables. On a trouvé dans l'un des pistolets, une bourre formée d'un débris de cahier d'écolier. On a fait des recherches chez des maîtres d'école ; et comme Bartholo on a découvert une feuille de moins dans un malencontreux cahier. Puis on a découvert qu'un ouvrier républicain avait des liaisons avec le maître d'école ; ils ont été tous les deux arrêtés.

— Le célèbre Vidocq est de retour à Paris, s'il est vrai qu'il s'en soit absenté.

Les fonds ont eu une velléité de hausse. Aujourd'hui

le 3 pour 100 est monté à 67 55 fin du mois, sans cependant qu'on ait fait beaucoup d'affaires.

On s'est beaucoup entretenu de l'adresse de la chambre, mais on en ignorait le contenu, de sorte que tout ce qu'on en disait était purement spéculatif et subordonné à l'opinion du discoureur. On croyait toutefois que cette adresse ne serait point hostile au ministère.

#### CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 27 novembre.

(Présidence de M. Pasquier.)

La chambre des pairs a admis M. Durand de Marceuil, mais elle a préalablement entendu M. Cousin, qui a commencé par ces mots :

*Nobles pairs*, (M. Cousin croit sans doute que la pairie ennoblit comme sous la restauration.)

M. Cousin, le noble pair, a essayé de réfuter MM. Mounier et Pontécoulant qui avaient présenté de justes observations sur les illégalités que présentaient les dernières ordonnances de nomination.

M. de Pontécoulant a répondu qu'il était utile de désigner les pairs dans l'ordonnance autrement que par leurs noms ; il a cité entr'autres M. le baron Louis, qui n'a, certes, pas été nommé uniquement parce qu'il est baron. (On rit.)

La chambre passe à l'ordre du jour.

M. Villemain donne lecture du projet d'adresse, qui félicite le roi d'avoir échappé à un terrible attentat, et lui dit : Vous vivez, sire ! etc. Suit une longue paraphrase du discours de la couronne.

La chambre se retire dans ses bureaux ; à quatre heures passées elle rentre, et M. Roger se dispose à prendre la parole.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Séance du 27 novembre.

Avant l'ouverture de la séance quelques membres montent au bureau du président pour s'inscrire sur la liste des membres qui doivent porter la parole pour ou contre l'adresse.

Nous remarquons parmi ces membres MM. Salvette, Augustin Giraud, Duvergier de Hauranne, Havin, Comte et Béranger.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

MM. le marquis de Mornay, St-Cricq, Boyer-Peyrelau et Lameth s'excusent à cause de l'état de leur santé de ne pouvoir immédiatement prendre part aux délibérations de la chambre.

M. Leverdays confirme la démission qu'il avait adressée précédemment à M. le ministre de l'intérieur, et que nous avons déjà fait connaître.

M. Basterrèche, député des Basses-Pyrénées, adresse à M. le président sa démission motivée sur l'état de sa santé. — Renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

M. le président : L'ordre du jour est la communication dans les bureaux du projet d'adresse. J'engage donc MM. les députés à s'y réunir. La séance sera reprise ensuite pour une seconde lecture, et la discussion immédiate.

M. Dulong : Je demande la parole. (Mouvement d'attention.)

Messieurs, je crois que la décision prise par M. le président est contraire aux termes du règlement. Il ne me semble pas possible que la chambre discute immédiatement le projet d'adresse. Pour s'en convaincre il suffit de s'arrêter aux termes de l'article qui règle les rapports entre le roi et les chambres.

L'orateur cite les articles du règlement et croit que la discussion de l'adresse ne peut avoir lieu que 24 heures après que l'impression et la distribution ont eu lieu.

De quoi s'agit-il en effet, ajoute M. Dulong ? de répondre au discours de la couronne ; il faut donc prendre garde qu'une rédaction trop précipitée ne mette obstacle à ce que cette adresse n'exprime les sentimens réels de la chambre. Cet inconvénient est d'autant plus à craindre que l'opposition, dont le rôle est principalement de contrôler, de retrancher, d'ajouter des membres de phrases en entier, ne connaît encore aucun terme de cette adresse. La majorité a usé de son droit en refusant d'admettre des membres de la minorité dans la commission de rédaction. (Murmures prolongés aux centres.)

Il est impossible en conséquence que nous puissions discuter cette rédaction sans l'avoir au préalable mûrement examinée dans le silence du cabinet. Nous ne parlerons pas ici de ce qui se faisait sous la restauration ; car à cette époque c'était en comité secret qu'avait lieu la discussion de l'adresse. Le droit divin avait là une de ses conséquences nécessaires ; les communications avec le trône devaient avoir quelque chose de mystérieux. (Rumeurs aux centres.)

Nous ne parlerons donc que de ce qui a eu lieu l'année dernière et de ce qui s'est fait à la dernière session ne peut avoir lieu aujourd'hui parce qu'il y a une différence dans notre position. L'année dernière l'opposition connaissait le projet d'adresse, plusieurs de ses membres étaient dans la commission ; la chambre put donc alors consentir à entamer immédiatement la discussion. Mais aujourd'hui les choses ne sont pas ainsi, et vous nous priveriez de la possibilité de délibérer ouvertement en entamant de suite la discussion.

En agissant ainsi, Messieurs, vous abuseriez de votre position, ce qui serait tout-à-fait contraire aux intentions conciliatrices dont on parle hors de cette enceinte.

M. le président : J'ai dû me conformer aux précédens de la chambre, et, en m'exprimant ainsi, je n'entends pas parler des précédens antérieurs à la révolution de juillet.

A la dernière session, la chambre, après la lecture, a ordonné la discussion immédiate. Aujourd'hui, comme alors, elle est maîtresse de régler l'ordre des délibérations ; mais personne n'ignore qu'il y a toujours des discours faits d'avance et des orateurs inscrits pour et contre ; car hier on me proposait un amendement sur l'adresse dont le contenu n'était pas encore connu (rires prolongés).

D'ailleurs, la rentrée en séance après la discussion dans les bureaux, ne préjuge rien, la chambre pourra donc décider si elle veut passer à la discussion.

M. Teste se dirige vers la tribune.

M. le président : Conformément à l'art. 75 du règlement, la chambre doit se réunir dans les bureaux.

MM. les députés se séparent ; M. le président discute avec M. Teste, au milieu du bruit :

Au bout d'une demi-heure de suspension, MM. les députés commencent à rentrer dans la salle, et plusieurs groupes se forment au milieu de la tribune : au milieu de l'un d'eux nous remarquons M. Manguin qui établit une discussion réglée avec M. Thiers.

MM. Humann et Barthe sont assis au banc des ministres ; M. Royer-Collard est placé entr'eux ; M. de Rigny est également présent à la séance.

A deux heures et demie la séance est reprise.

Sur le rapport de M. Sapey, la chambre prononce l'admission de M. Débia, nommé à Montauban.

M. le président donne ensuite lecture de l'adresse, au milieu d'un profond silence :

Sire,

La chambre des députés éprouve le besoin de vous exprimer de nouveau les sentimens de douleur et d'indignation que lui a inspirés, comme à toute la France, l'attentat dirigé contre la personne du roi, à l'instant même où il se rendait au milieu des élus de la nation.

Nous nous serrons tous plus que jamais autour de votre trône constitutionnel pour lequel vous ne réclameriez pas en vain notre appui.

Nous vous ferons un rempart contre les dernières tentatives des factions que vous avez vaincues. La France est fatiguée de leurs complots ; elle a horreur du despotisme et de l'anarchie. Elle veut, et c'est notre devoir à nous, ses organes légitimes, de le proclamer, la Charte de 1830 et la dynastie qu'elle a fondée ; elle veut, sans arrière pensée, une monarchie forte, pour qu'elle soit tutélaire, appuyée sur des institutions constitutionnelles en harmonie avec les vrais principes de la révolution de juillet, qui s'éloignent à la fois des traditions d'une république et des souvenirs d'une restauration qu'elle repousse avec la même énergie.

A Paris et dans l'Ouest elle n'a vu que des ennemis sous des couleurs qui ne sont plus et ne seront jamais les siennes.

Elles les a vaincues à l'ombre du seul drapeau qu'elle reconnaissait, le drapeau de l'ordre et de la liberté. C'est lui qui a rallié cette garde nationale et cette armée de ligne dont l'union et la bravoure, en réprimant les provocations sanguinaires d'une faction avide de désordre, ont sauvé la capitale et détruit les coupables espérances des ennemis de l'Etat.

Nous gémissons sur le sang versé dans ces journées où la monarchie constitutionnelle a reconnu ses vrais amis, où la France, sire, vous a vu avec attendrissement, mais avec orgueil, vous jeter au milieu de ce triste combat, et y porter cette intrépidité calme qui fait tomber les armes des mains de la révolte et qui assure le triomphe de la loi.

Si quelque chose pouvait ajouter à l'indignation qu'ont soulevée ces tentatives criminelles, c'est qu'à l'instant où elles éclataient à Paris, la dynastie déchue avait rallumé dans l'Ouest le feu des discordes civiles ; les yeux fixés sur le siège du gouvernement, ses partisans semblaient épier la sédition et l'anarchie pour en faire les auxiliaires de leurs sinistres complots.

Nous avons déploré les crimes odieux qui ont trop long-temps désolé ces populations, tandis que la France, libre et constitutionnelle, s'appropriait à les doter de tous les avantages de l'instruction publique, de tous les bienfaits de la civilisation, des hommes trop accoutumés à en faire des instrumens aveugles de leur ambition, leur recommandaient, au nom d'une religion de paix et de concorde, le brigandage et l'assassinat. Tentatives insensées ! crimes impuissants ! en présence surtout d'un événement récent et décisif qui doit détruire les dernières illusions de ce parti.

À des attaques violentes et simultanées contre l'ordre établi, votre gouvernement, Sire, a cru devoir opposer toute l'énergie répressive des lois existantes : mais les difficultés même et les conflits qu'a fait naître leur application, font sentir la nécessité d'une législation plus précise et plus complète qui concilie ce qui est dû au respect de tous les droits avec le maintien de la paix publique et de la sûreté de l'Etat.

En persévérant avec fermeté dans les voies de la modération et de la justice, les dépositaires du pouvoir inspireront toujours la confiance : appuyés sur les lois, ils commanderont à tous le respect pour elles. Les factieux isolés au milieu d'une nation qui se prononce si hautement pour l'ordre, seront condamnés à l'impuissance de nuire, se rallieront à l'ordre constitutionnel, et votre gouvernement prouvera qu'il n'a pas seulement vaincu, mais qu'il a su profiter de sa victoire.

Nous nous félicitons avec votre majesté de la cessation du fléau qui a si cruellement désolé la France, et nous rendons grâce à la providence des trésors qu'elle a versés sur nos campagnes : la confiance renaissante s'accroîtra chaque jour : le commerce, le crédit, qui déjà reprennent leur essor, atteindront à cette prospérité qu'ils ne peuvent trouver que dans la sécurité publique.

Au dehors, la France désire la paix ; sa loyauté repousse d'injustes défiances. Elle n'est point agressive ; mais elle ne permettra pas qu'on l'attaque dans sa dignité et qu'on la trouble dans la jouissance de ses droits : plus elle a fait preuve de modération, plus elle s'imposera de sacrifices pour le maintien de son honneur, l'indépendance de son territoire et la défense de sa liberté.

Nous espérons que l'alliance qui vient de se resserrer entre la France et la Grande-Bretagne sera pour les deux nations une source de bien-être et de force, et pour l'Europe une garantie de paix.

La séparation de la Belgique et de la Hollande reconnue par toutes les grandes puissances a fait naître des difficultés compliquées dont la lente et pénible solution a prolongé peut-être au-delà du terme l'état d'incertitude et de malaise qui fatigue l'Europe et charge les peuples d'un fardeau de plus en plus accablant.

La patience était des long-temps épuisée ; le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités ; nos flottes et celles de l'Angleterre sont aux rives de l'Escaut ; notre armée campe sous les murs d'Anvers ; la France voit avec fierté les deux fils du roi dans les rangs de nos soldats.

L'union que V. M. a formée en donnant au roi des Belges sa fille chérie, rendra encore plus intime notre alliance avec un peuple qui, comme nous, a conquis sa liberté et auquel on ne saurait essayer de la ravir sans que la nôtre fût aussi menacée.

Nous recevons avec empressement l'acte qui a consacré cette union solennelle. Nous examinerons les traités qui règlent nos discussions avec les Etats-Unis d'Amérique et qui appellent le prince Othon de Bavière au trône de Grèce.

Nous prions V. M. d'ordonner que le traité du 15 novembre et la convention passée avec l'Angleterre, en ce qui touche les faits accomplis, soit également mis sous nos yeux.

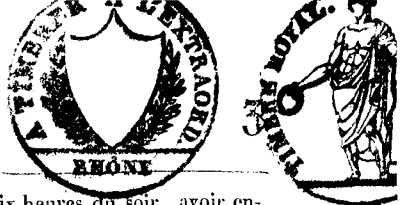
La chambre a souvent exprimé le désir que des traités fussent conclus avec les nouveaux Etats de l'Amérique méridionale ; nous appelons de nouveau l'attention de votre gouvernement sur un objet qui intéresse à un si haut degré nos relations commerciales.

L'intérêt que la France porte à un peuple héroïque s'est accru avec les malheurs.

Nous recevons avec une vraie satisfaction l'assurance que la question fondamentale sera promptement complétée, et que toutes les promesses de la Charte seront accomplies. La France attend avec une juste impatience les lois sur les administrations départementales et municipales, sur l'état des officiers, sur l'instruction publique et sur la responsabilité des ministres, qui sera une garantie puissante contre leurs erreurs, et pour eux-mêmes une condition essentielle de force et d'indépendance.

Votre Majesté nous annonce d'autres lois, parmi lesquelles plusieurs, nous n'en doutons pas, sont destinées à assurer du travail aux classes laborieuses qui ont tant de droits à notre sollicitude.

Nous regrettons, Sire, que votre gouvernement ne puisse nous proposer aucune réduction sur les charges publiques ; c'est pour nous un



nouveau motif de réclamer de justes économies, d'économies, de travail sans relâche à mettre les dépenses de l'Etat en équilibre avec ses revenus, à sortir du provisoire qui embarrasse et complique la perception de l'impôt, et à renfermer avec plus de sévérité les dépenses dans les allocations du budget.

La nation voudrait entrevoir le terme de ses sacrifices ; puissent les gouvernements entendre les vœux qui s'élèvent de toutes parts, et assurer à l'Europe les bienfaits d'un désarmement que réclament la moralité des peuples et les intérêts de la civilisation.

Dans ces graves circonstances, la France appelle le concours de ses enfants ; elle veut qu'ils étouffent les brandons de discorde qu'on a jetés trop long-temps au milieu d'eux : ses députés donneront l'exemple.

C'est dans cette union que réside notre véritable force ; c'est par elle que, sans craindre aucun de ses ennemis, la nation française, pleine de confiance dans le roi qu'elle s'est donné, verra la prospérité s'accroître, ses institutions se consolider et ses destinées s'accomplir.

M. le président : La chambre entend-elle passer immédiatement à la discussion ? (Oui, oui, non, non.)

MM. Salvette et Dulong demandent la parole.

M. le président : Je vais consulter la chambre.

Les membres des extrémités se lèvent pour le renvoi à demain.

A la contre-épreuve, un assez grand nombre de membres des sections intérieures s'abstiennent de prendre part au vote.

La discussion est renvoyée à demain.

Ordre du jour : A une heure, séance publique ; communication du gouvernement ; discussion du projet d'adresse.

La séance est levée à 4 heures moins un quart.

## ARMÉE DU NORD.

### (Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Par voie extraordinaire.)

Anvers, 25 novembre. — Tous les postes occupés par la garnison de la place ont été doublés hier. Des rapports faits à l'autorité militaire avaient nécessité ce surcroît de précautions qui du reste ne pourrait durer, puisque le seul service ordinaire oblige la garnison à être de garde de deux jours l'un.

Les habitants persistent toujours à demander que les postes soient remis aux Français. Ils craignent que l'odeur de la poudre et le bruit du canon ne portent les soldats belges à vouloir prendre part à l'action. Ils craignent encore que par perfidie le général Chassé ne trouve en ville les moyens de s'autoriser à tirer sur Anvers, en soudoyant quelques soldats, dont on a cherché à exciter le mécontentement, en leur faisant voir comme un déshonneur pour eux la présence des Français. Ce qu'il y a de positif, c'est que ce ne sont pas les anversois nés belges qui cherchent à tirer partie contre la résolution de l'occupation française, mais des étrangers établis à Anvers pour faire le commerce, et notamment des allemands qui n'ont cessé d'être en relation avec la citadelle et de plaider la cause du roi Guillaume ; ce sont ceux-là surtout qui forment le noyau du parti orangiste.

J'ai recueilli sur Chassé et sur les rapports de la citadelle avec Anvers quelques faits que je vais vous rapporter, peut-être en trouverez-vous de signes d'être donnés à vos lecteurs.

Ce général est un vieillard d'une physionomie très-douce et très-agréable, ce qui ne l'empêche pas d'être d'une excessive sévérité dans toutes les circonstances de la vie. Il s'était marié avec une riche anglaise, avait eu deux enfants qui tous les deux sont morts très-jeunes de maladie de poitrine. Il maltraitait sa femme et souvent la frappait.

Pendant quinze ans cette malheureuse souffrit les emportemens de son mari, elle ne voulait pas divorcer dans la crainte de nuire à ses enfans ; mais ceux-ci étant morts, elle intenta une action en divorce. Chassé avait pris les devans et s'était remarié avant le jugement, en affirmant qu'il n'avait pas été légalement uni à sa première femme. Il eut un second procès avec celle qu'il avait trompée ; il fut condamné à lui payer une pension de 1,500 florins.

Sa première femme est morte en Hollande, il y a à peine trois mois.

Pour se récréer dans sa citadelle, il y avait consigné une dame et sa fille âgée de 16 ans, que l'on dit très-belle personne. Ces dames y cultivaient tous les arts d'agrément et la musique par prédilection ; une institutrice y achevait l'éducation de la demoiselle. Le jour seulement où l'entrée des Français fut connue à la citadelle, Chassé congédia ces dames ; du bâtiment qui les conduisait en Hollande elles ont salué une personne qu'elles connaissaient et qui passait dans un des bateaux allant à Burcht.

Chassé était peut-être et est encore plus au courant de ce qui se passe à Anvers, que les autorités locales. Ceux qui sont chargés de l'informer ont eu pendant long-temps les plus grandes facilités de le faire.

Au bout de la rue du Couvent il existe des maisons derrière lesquelles sont placées les sentinelles hollandaises qui sont de faction à l'endroit dit la Planche de l'Arsenal. De ces maisons il était facile de causer avec les sentinelles, de leur faire des signes, de leur envoyer et d'en recevoir les communications.

Il y a peu de jours encore l'on a pu s'en convaincre en voyant jeter des lettres ou paquets.

Trois de ces maisons ont été consignées, et il est défendu à leurs habitans de recevoir des personnes étrangères. Tout récemment un officier belge accompagnait des dames qui, pour voir la citadelle, étaient montées dans le grenier d'une de ces maisons. L'officier se montra, à l'instant un factionnaire le coucha en joue, lui ordonnant de se retirer. Une des dames reconnut un des officiers hollandais qui se promenaient sur l'esplanade, le salua en lui demandant comment il se trouvait à la citadelle. Celui-ci fit un mouvement d'épaules pour toute réponse. La dame lui demanda s'il lui était défendu de parler, il se mit un doigt sur la bouche et secoua la tête en signe affirmatif.

Il a été constaté que les émissaires de Chassé allaient et venaient à la citadelle pendant la nuit en traversant l'Arsenal, marchant à quatre pattes comme on dit vulgairement.

Pour expédier les lettres et journaux à la citadelle dans le jour, quand l'heure de la marée montante arrive on les place dans des bouteilles vides auxquelles sont fixés des morceaux de liège et des canonniers vont à la pêche de ces messagers flottans ; plusieurs ont fait naufrage avant d'arriver ou ont été confisqués par des bateaux marchands.

Ces jours derniers, un orangiste, très-connu à Anvers pour être en rapports suivis avec Chassé, se faisait apporter en ville par un paysan un panier plein de pigeons-courriers. L'officier de poste à la porte, demanda au paysan pour qui étaient ces pigeons, lui fit déposer son panier et lui dit de revenir le prendre une demi-heure après. Le paysan obéit, et quand il revint il trouva bien le nombre exact de ses pigeons, mais ils avaient tous une aile rognée.

Le journal d'Anvers, publié hier au soir, annonce avec un grand sérieux qu'aucun Français n'a encore mis le pied en ville pour y loger militairement, ni dans toute la juridiction d'Anvers. Ce journal commet une erreur, puisqu'une partie, si ce n'est tout Borgherout, est marquée sur chaque porte comme formant la cinquième section de la ville d'Anvers, et que dans toutes les maisons de ce faubourg extramuros, il y des Français en grand nombre. De plus, il y a trois jours, des fourgons ont été parqués dans la ville, d'autres l'ont traversée.

Plusieurs personnes assuraient hier, à dix heures du soir, avoir entendu le canon très-distinctement pendant une partie de la soirée, dans la direction du Bas-Escut ; mais rien jusqu'à présent n'est venu confirmer ce fait.

Les spiritueux et liquides de toute nature ne manqueront pas à l'armée française.

Il y avait hier grande affluence de marchands de genièvre, de vins, de vinaigre, de bière, etc. Au quartier-général l'intendant était assailli par les offres de ces nombreux concurrens.

## EXTÉRIEUR.

### (Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

On écrit de La Haye 25 novembre :

L'handelsblad d'aujourd'hui publie le décret à la date du 23 courant pour l'appel de la landstourm (levée en masse.)

Nous Guillaume, etc.

» Considérant que des bâtimens de guerre tant Anglais que Français, se sont présentés sur nos côtes, et qu'une armée française est entrée dans la Belgique avec l'intention hautement annoncée d'obtenir par la force l'exécution d'un traité que l'honneur et les intérêts de la nation nous défendent d'accepter ; que ces circonstances nous commandent de recourir à tous les moyens que nos institutions et nos droits nous autorisent d'employer pour la défense du pays.

» Vu l'article 202 du Code, etc., etc.

» Art. 1<sup>er</sup> Les gouverneurs des provinces feront un appel à tous les hommes capables de porter les armes, qui ne sont pas déjà personnellement au service de mer ou de terre, dans la milice nationale, ou schuttery, ou dans quelques corps volontaires autorisés par nous, afin qu'ils aient à se tenir prêts à entrer dans tout service imposé à la landstourm.

» Cet appel ne concerne néanmoins quant à présent que les hommes qui ont atteint l'âge de 19 ans et qui n'ont point passé l'âge de 50 ans.

» Les hommes qui ont atteint l'âge de 50 ans, et les jeunes gens au-dessous de 19, pourront être admis, s'ils se présentent volontairement.

» Le service de la landstourm est réglé par les dispositions suivantes.

(Suivent de longues dispositions réglementaires.)

La Société Nationale pour l'Émancipation Intellectuelle, que la publication du JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES a rendue populaire, vient d'acquiescer toute l'importance d'une institution, par le compte-rendu de la première année de ses travaux.

Chacun des douze paragraphes qui composent le compte-rendu, signé par M. Émile de Girardin, secrétaire-général de la Société, contient le germe d'une idée utile et d'une haute conception.

Le budget de la Société pour l'exercice 1832, a dépassé un DEMI-MILLION, produit de 120,000 abonnemens au Journal des Connaissances Utiles ; l'excédant des recettes sur les dépenses est appliqué par la Société à d'importantes améliorations de rédaction et d'impression de son Journal : A la formation d'un COMITÉ CONSULTATIF, à la fondation de 3,000 BIBLIOTHÈQUES CANTONNALES, à la publication de l'ALMANACH DE FRANCE, tiré à un million trois cent mille exemplaires ; et enfin à la dotation de 360 CAISSES D'ÉPARGNE (une par arrondissement). Cette dotation s'élève à 72,000 fr.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(957) Le samedi premier décembre mil huit cent trente-deux, dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en deux grands placards, un secrétaire, six chaises, un carrosse à quatre roues, un cabriolet à deux roues, et un char de côté, avec coussins, ressort anglais, essieux fer, coussins, etc. etc. DEMARE.

## ANNONCES DIVERSES.

944 2) A vendre.—Une pharmacie située à 6 lieues de Lyon, dans une ville de 6,000 âmes. On donnera toutes les facilités désirables pour le paiement. S'adresser rue Neuve-des-Carmes, hôtel de Boursgne, à Lyon.

951 2) A vendre.—Une jument arabe, âgée de quatre ans et demi, gris pommelé, taille de quatre pieds huit pouces. S'adresser à M. Antoine Cherrer, quai de l'Observance, maison Cogniet, n° 1, à la barrière de l'aise.

950 2) SOLIER, billardier de Paris, ci-devant chez M. Duffer, vient d'ouvrir son magasin rue des Célestins, n° 6.

956 2) Le médecin-oculiste Gillet rentre dans sa ville natale pour y traiter les maladies des yeux, les arthritides, les dartres et les affections syphilitiques, ainsi que celles de la bouche. Sa dextérité dans les opérations et ses connaissances médicales sont très-connues et basées sur une bonne théorie acquise dans les hôpitaux de Montpellier, Lyon, Paris et Strasbourg. Il est porteur de cent journaux et certificats des grands villes du royaume et des environs de Lyon.

Il est visible depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, quai Monsieur, n° 119, en face du pont, au 1<sup>er</sup> étage, à Lyon.

## AVIS

Aux Manufacturiers et Chefs d'Ateliers.

Une personne pouvant disposer d'un vaste emplacement à une petite distance de Lyon, voulant l'utiliser, offre à MM. les manufacturiers qui font confectionner des articles d'une exécution qui exige peu d'apprentissage, de prendre des arrangemens avec eux. Ils jouiront d'une grande bonification sur les

prix de main-d'œuvre, en trouvant sous sa main un grand nombre d'hommes.

S'adresser rue de la Charité, chez M. Henry, aux bains de la Grotte.

## Changement de Domicile.

LE SEUL DÉPOT A LYON, Des COSMÉTIQUES et SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, de Paris,

Précédemment place des Célestins, est maintenant place Bellecour, n° 9, au rez-de-chaussée, côté des façades du Rhône,

Assortiment complet des articles suivans, si avantageusement connus par les fréquens éloges des principaux journaux de la capitale.

1<sup>o</sup> Les Eaux noires, brunes, blondes et châtaines, et les Pommades américaines dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre desuite les cheveux et soucis sans aucune préparation.

2<sup>o</sup> La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

3<sup>o</sup> La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours.

4<sup>o</sup> L'Épilatoire du Sévill, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

Divers autres Cosmétiques et Secrets de Toilette.

Prix : Six francs chaque article ; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon. (903 2G)

## ÉCRITURE.

### AVIS.

Les personnes qui, ne sachant écrire, voudraient en peu de temps acquérir une belle plume ; celles qui désireraient changer ou perfectionner leur écriture et connaître les divers genres propres aux titres et aux ornemens peuvent avec toute confiance s'adresser à M. MARTIGNIER, professeur d'écriture, avantageusement connu, dont la méthode prompt et infailible est garantie par une longue expérience dans l'enseignement, et par les nombreux élèves qu'il a faits à Lyon, qui, au besoin, témoigneraient des succès rapides et extraordinaires qu'ils ont obtenus sous sa direction.

Le professeur demeure rue Basseville, n° 3, au 4<sup>e</sup>. (933 3G)

(816 9G) Un teneur de livres, pouvant disposer de quelques heures dans la journée, désire les employer à tenir les écritures de quelques maisons de commerce. S'adresser rue St-Gôme, n° 4, à l'entresol.

(936 2G) Les sieurs RAMEL frères ont l'honneur de donner avis à MM. les amateurs de cette ville qu'ils viennent d'arriver avec une grande collection de plantes, arbres, arbustes et arbrisseaux, tant de pleine terre que d'orangerie et serres, savoir : azalée, camélia, magnolia, rhododendron, kalmia, protées, androméda, clétra, zamia, daphné, mélaleuca, orangers, jasmins, rosiers de toutes espèces, ardisia, mirthus, arraucaria, bankia, oignons, renonculles, anémone, graines, et grand nombre d'autres plantes aux prix les plus modérés ; ils ont déballé petite rue Mercière, n° 7, à Lyon.

## Maladies Secrètes et de la Peau.

### Sirop végétal de Salsepareille,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés. Prix : 4 f. et 8 f. la bouteille. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger. (845 2)

## GRAND THÉÂTRE.

Spectacle du 30 novembre.

Le-Trois Chapeaux, comédie. — Le Comte Ory, opéra.—L'île de Scio, ballet.

## BOURSE DE LYON.—29 novembre 1832.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 sept. 96f  
— fin courant... 96f  
Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 juin. 66f 80  
— fin courant... 66f 75 80  
90

## BOURSE DE PARIS.—27 novembre 1832.

|                               | 1 <sup>er</sup> C <sup>rs</sup> . | plus h | plus b | dern. |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------|--------|-------|
| 5 p. 0/0 au compt.            | 96 5                              | 96 15  | 96     | 96 15 |
| — fin courant.                | 96                                | 96 10  | 96     | 96 10 |
| EMP. 1831 au compt.           | 96 25                             | "      | "      | "     |
| — fin courant.                | "                                 | "      | "      | "     |
| 4 p. 100 au compt.            | "                                 | "      | "      | "     |
| 3 p. 0/0 au compt.            | 67 40                             | 67 50  | 67 40  | 67 50 |
| — fin courant.                | 67 40                             | 67 55  | 67 40  | 67 55 |
| ACTIONS DE LA BANQ.           | 1660                              | "      | "      | "     |
| R. DE NAPLES au c.            | 81 80                             | 81 25  | 81 15  | 81 20 |
| — fin courant.                | 81 80                             | 81 25  | 81 15  | 81 20 |
| CORTÈS. ....                  | 13 58                             | "      | "      | "     |
| ESPAG. Emp. royal.            | 78 1/2                            | "      | "      | "     |
| — fin courant.                | "                                 | "      | "      | "     |
| — Rente perp.                 | 56 1/2                            | "      | "      | "     |
| — fin courant.                | "                                 | "      | "      | "     |
| QUATRE CANAUX ..              | 1012 50                           | "      | "      | "     |
| C <sup>rs</sup> HYPOTHÉCAIRE. | 540                               | "      | "      | "     |
| EMPRUNT D'HAÏTI ..            | 205                               | "      | "      | "     |
| EMPRUNT ROMAIN ..             | 81                                | "      | "      | "     |
| EMPRUNT BELGE. . .            | 74                                | "      | "      | "     |

## COURS DES MARCHANDISES.

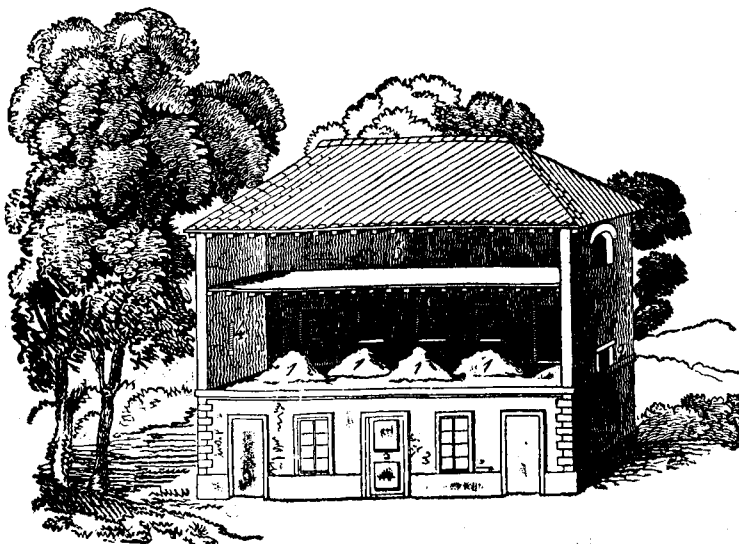
Colza, disp., 85 50  
Courant du mois, 84  
Décembre, 84 50 à 85  
4 premiers mois, 84 à 85  
De janvier à avril, 75 50  
Lille, 75 50  
Voiture, 7 50  
516 disp. Montpellier n'ont pas varié, mais cet article est toujours sans affaires.  
Courant du mois, "  
Décembre, "  
4 premiers, "  
Les sucres bruts se maintiennent aux derniers prix.  
Il n'y a eu aujourd'hui aucune affaire.  
Les savons n'ont pas varié.  
Cafés calmes.

## Ansime PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.

1<sup>re</sup> édition à 100,000 exemplaires, épuisée :2<sup>me</sup> édition à 100,000 exemplaires.

Caractères neufs, planches dessinées par M. LEBLANC, dessinateur du Conservatoire des Arts et Métiers, gravées par Thompson. On appréciera par le modèle ci-joint, le soin avec lequel elles sont gravées.



## JOURNAL

**DES CONNAISSANCES UTILES,**

Fondé sous les auspices de 227 membres de la Chambre des Pairs et de celle des Députés, avec le concours de 5,000 Membres correspondants ; EN TROIS ÉDITIONS :

FRANÇAISE, ALLEMANDE, PORTUGAISE,

Indiquant à tous ceux qui savent lire :

**Leurs Devoirs**

COMME

CITOYEN,  
PÈRE DE FAMILLE,  
JURÉ,  
GARDE NATIONAL.

**Leurs Droits**

COMME

CONTRIBUTABLE,  
ÉLECTEUR, ÉLIGIBLE,  
CONSEILLER MUNICIPAL,  
MAIRE.

**Leurs Intérêts**

COMME

CONSUMMATEUR,  
PRODUCTEUR, OUVRIER,  
PROPRIÉTAIRE, FERMIER,  
FABRICANT, COMMERÇANT.

PRIX : FRANC DE PORT, POUR TOUTE LA FRANCE,

**Par an : 4 fr.**

POUR LES PAYS ÉTRANGERS, UN FRANC EN PLUS.

Il paraît une livraison le 5 de chaque mois, composée de 168,000 LETTRES, équivalant à 300 pages d'un vol. in-8°, et contenant ainsi, pour moins de SEPT sous, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en France et à l'étranger, de nouveau, d'appliquable, d'usuel et d'utile.



Tout homme, QUELLE QUE SOIT SON ÉDUCATION PREMIÈRE, qui fera de ce Recueil le guide de sa vie, y trouvera :

- 1° Le moyen de s'éclairer et de se mettre au courant des progrès en tout genre, accomplis dans la science, l'industrie, l'agriculture et l'économie sociale et domestique;
- 2° Le moyen de FAIRE FORTUNE dans sa carrière et sa profession ;
- 3° Le moyen de se faire un NOM HONORABLE et de se rendre utile à ses semblables.

C'est sur l'idée positive d'un accroissement de bien-être, sans augmentation de dépenses, procuré à toutes les classes de la société, que le *Journal des Connaissances utiles* a fondé son succès.

Quelle personne regrettera d'avoir consacré QUATRE FRANCS à une souscription annuelle, à part le plaisir de parcourir ce recueil et d'y trouver, sur une foule d'objets, d'intéressantes notions générales, si dix lignes publiées dans l'un des douze numéros lui ont enseigné le moyen d'ajouter seulement 25 francs au revenu d'une propriété, au produit d'une industrie, ou même au budget d'un ménage, par une économie faite sans privation ?

C'est là ce qu'il faut que tout le monde sache, c'est que les QUATRE FRANCS que coûte PAR AN ce journal, ne sont pas une dépense, mais le placement à gros intérêt d'un petit capital. La société qui le publie n'aurait pas atteint son but, si elle ne pouvait, à l'expiration de l'année, demander avec confiance à chacun des lecteurs du *Journal des Connaissances utiles*, COMBIEN IL LEUR A RAPPORTÉ.

Aussi le *Journal des Connaissances utiles*, fondé le 1<sup>er</sup> octobre 1831, a-t-il dépassé le nombre de CENT VING MILLE souscripteurs, tant en France qu'à l'étranger.

Tous les hommes de savoir, de conscience et de mérite ont été appelés et sont encore invités à concourir à la rédaction.

Le prix de la feuille d'impression de seize pages a été porté à cinq cents francs ; c'est 32 fr. chaque page, dix fois plus que ce que paient aux écrivains les plus estimés les journaux les plus chers.

Un prix de 500 fr. est décerné chaque mois à l'auteur qui, dans un précis substantiel de seize pages au plus, parvient à résumer tout ce que contiennent d'utile et d'usuel les meilleurs traités sur les sujets mis au concours. (Voir la Livraison de septembre.)

UNE MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT est décernée à chaque fabricant, chef d'atelier, contre-maître, simple ouvrier, à qui la pratique livre le secret de faire mieux avec moins de peine ou à meilleur marché, quelque chose que ce soit, et qui en fait connaître au comité les moyens d'exécution et les avantages. — A tous les instituteurs qui organisent dans leurs communes des lectures publiques du journal, lesquelles sont appelées à concourir le plus efficacement au développement d'une bonne instruction civique-agricole-industrielle.

UNE CAISSE COMMUNE DE PRÉVOYANCE a été fondée dans l'intérêt de tous les souscripteurs ; déjà plusieurs d'entre eux, au moyen de la faible cotisation d'UN FRANC, ont pu mourir avec la douce consolation que leurs veuves sans secours et leurs enfants orphelins ne seraient pas privés d'appui.

Ces améliorations d'ensemble et de détails, exécutées largement et sans parcimonie, comme il le faut faire lorsqu'il s'agit de jeter les bases d'un édifice vaste et durable, prouvent que ce n'est pas un averse désir d'agglomérer sans ordre un peuple de souscripteurs, qui fait agir la *Société nationale pour l'émancipation intellectuelle* avec une si grande activité, mais bien l'impatience de voir réaliser dans chaque arrondissement le bien qu'y feraient des écoles en plus grand nombre, des caisses d'épargne et de prévoyance, des établissements modèles ; mais bien la noble ambition de voir :

Tout PROPRIÉTAIRE et FERMIER consulter, avant d'ensemencer son champ, le *Journal des connaissances utiles*, pour savoir si quelque moyen de lui faire produire davantage n'a pas été divulgué ;

Tout CONSOMMATEUR, avant d'acheter quelque objet que ce soit, s'assurer, en parcourant la table des inventions et des perfectionnements, s'il n'aurait pas plus d'économie ou plus d'avantage à préférer tel autre objet destiné au même but, coûtant moins ou mieux confectionné ;

Tout FABRICANT et COMMERÇANT, zélé pour l'état qu'il exerce, consulter aussi son journal, pour ne pas rester en arrière de ses concurrents, et pour y puiser des idées nouvelles, etc. Tout souscripteur est de droit membre de la *Société nationale pour l'émancipation intellectuelle*, quand il ne se borne pas à lire le Journal, mais quand, après avoir jugé son degré d'utilité, il s'efforce, soit de le propager, soit d'en éclairer la rédaction par des observations justes ; mais on mérite surtout le titre de MEMBRE CORRESPONDANT, lorsqu'après avoir trouvé dans un des numéros du Journal le germe d'une amélioration susceptible d'être développée dans le lieu que l'on habite, on s'empresse de donner l'impulsion par l'exemple du mouvement à l'intérêt général.

Afin d'éviter les frais d'affranchissement d'argent et de port de lettres, il suffit de faire déposer ses 4 fr., prix de l'abonnement, chez M. Calmel, négociant rue des Trois-Carreaux, membre correspondant de l'arrondissement de Lyon ;

Ou d'écrire directement et franco au directeur du Journal, rue des Moulins, n° 18.